

•• L'Adulte en difficulté

Vous avez 25 ans et plus ou moins de 25 ans mais avec un enfant ou plusieurs à charge, vous pouvez dans certaines conditions, solliciter auprès du Centre Communal d'Action Sociale :

Le Revenu Social d'Activité (RSA)

Contact : 04 94 17 66 17

Vous avez un handicap, toutes informations utiles pourront vous être données ainsi que certains formulaires pour constitution de dossiers auprès de la Maison Départementale pour Personnes Handicapées (MDPH)

Contact : 04 94 17 66 17

Vous avez un litige dans quelque domaine que ce soit, un Point d'Accès au Droit a été mis en place pour les personnes âgées. C'est un service judiciaire de proximité.

Contact : 04 94 17 66 20

« C.C.A.S »

1323 avenue de Provence
83600 FREJUS

Tél : 04 94 17 66 00

Fax : 04 94 17 66 46



•• L'enfant en difficulté

Un programme dit de réussite éducative peut prendre en charge les enfants en difficulté sous certaines conditions.

•• Objectifs de ce programme :

Le projet répond aux objectifs du plan de cohésion sociale prévue par la loi du 18 juillet 2005.

Il s'agit d'accompagner depuis l'école maternelle jusqu'au terme de la scolarité obligatoire les enfants et adolescents qui présentent des signes de grande fragilité.

Le projet est porté par le C.C.A.S. qui en est la structure juridique. Elle est à la fois chargée du pilotage et de la gestion.

Les actions menées peuvent relever de l'accompagnement scolaire en lien avec les équipes éducatives des écoles concernées, mais également viser à favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant et l'apprentissage des règles de vie par l'éducation culturelle ou sportive. Un soutien direct aux parents peut être pris en charge afin de les aider dans leur fonction parentale.

Pour bénéficier de ce dispositif, vous pouvez appeler directement le service ou vous adresser à la direction de l'école de l'enfant.

Contact au C.C.A.S : 04 94 17 67 45



CENTRE COMMUNAL



D'ACTION SOCIALE

•• Le Centre Communal d'Action Sociale

est un établissement public communal géré par un conseil d'administration dont le Maire est président de droit.

- Président : Mr Elie BRUN, Sénateur-Maire
- Vice-Présidente : Mme Michèle GUILLERMIN, Adjointe au Maire, déléguée à la Politique Sociale
- Directeur : Mme Roselyne DONNAT

Les services du C.C.A.S. sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Domaines de compétences :

- Les Séniors
- L'Action sociale
- L'Adulte en difficulté
- L'Enfant en difficulté

•• Les Seniors

Afin de mieux vivre chez soi, le C.C.A.S. met à votre disposition :

- **un service prestataire d'assistantes de vie**
Contact : 04 94 17 67 30 - 04 94 17 66 10

- **un service portage des repas**
Contact : 04 94 17 66 68

- **un service télé-alarme**
Contact : 04 94 17 67 07

- **un service courses**
Contact : 04 94 17 67 72

Vous ne pouvez ou ne voulez plus vivre seul(e) à votre domicile, mais vous êtes autonome, le C.C.A.S. peut vous accueillir, en fonction des places disponibles, dans son foyer logements « La RESPÉLIDO », Place Paul Vernet
Contact : 04 94 51 22 14

En cas de perte d'autonomie, vous pouvez être accueilli à L'EHPAD « LES EAUX VIVES », rue de la Montagne
Contact : 04 94 44 53 80

Trois foyers récréatifs vous ouvrent également leurs portes du lundi au samedi, de 14H à 17H30, dans les locaux de la mairie annexe de La Gabelle, au foyer logements La Respérido, place Paul Vernet, et à la maison de quartier rue de l'Argentière à Villeneuve.
Vous pouvez jouer aux cartes ou autres jeux de société et profiter des animations.

•• Les Services Sociaux

- **service assistance sociale**

Vous êtes retraité, âgé de 60 ans et plus, et vous rencontrez des difficultés, une assistante sociale peut vous aider dans toutes les démarches.

Vous serez reçu au C.C.A.S. sur rendez-vous, ou dans les lieux de permanences prévus à cet effet. Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, le RV aura lieu à leurs domiciles.

Contact : 04 94 17 66 20

- **service aides financières ponctuelles**

Selon les revenus et les difficultés sociales des personnes, une aide financière ponctuelle peut être accordée permettant d'améliorer leur situation (aide alimentaire en partenariat avec l'association Entraide 83, aide pour certaines factures (électricité, eau, gaz...)

Contact : 04 94 17 66 20

- **service aide sociale légale**

Pour toute constitution de dossier de demande d'aide sociale légale :

- Placement en établissement
- Aide à l'hébergement en foyer logements
- Allocation compensatrice tierce personne
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Dossier d'obligation alimentaire

Contact : 04 94 17 67 07